



**POLITIQUE DE TARIFICATION**  
**SEMAINE DE RELÂCHE**

**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

POLITIQUE DE TARIFICATION  
SEMAINE DE RELÂCHE

**Préambule :**

Cette politique de tarification sera appliquée à toute activité, sortie, animation organisées par le Service des Loisirs de la Municipalité de Verchères peu importe où elle se produira (Centre communautaire, gymnase de l'école Ludger-Duvernay ou autres) dans le cadre de la Semaine de Relâche. Elle est spécifique aux gens de Verchères, puisqu'ils sont payeurs de taxes pour ces services.

Un budget de fonctionnement est disponible pour la réalisation d'activité de la Semaine de Relâche. Le tarif déterminé pour chaque activité (par participant) devrait être à un coût raisonnable afin de permettre à un maximum de jeunes de pouvoir y participer.

**Activités jeunes/étudiants\* résidents:**

- 1- Une activité «jeunes» cible un groupe d'âge bien précis. Selon le cas, ce groupe d'âge est indiqué dans la programmation de la Semaine de relâche.
- 2- Le tarif «jeunes/étudiants» s'applique et vise les jeunes fréquentant l'école à temps plein.
- 3- Le jeune doit être résident de Verchères.

Le tarif de chacune des activités est basé sur un minimum de participants.

**Tarif 2<sup>e</sup> enfant et les suivants**

Un tarif 2<sup>e</sup> enfant et les suivants est appliqué pour le 2<sup>e</sup> enfant et les suivants, pourvu qu'il(s) soit(ent) de la même famille (ou même adresse) que le 1<sup>er</sup> enfant inscrit à n'importe quelle activité de la Semaine de Relâche.

Le tarif 2<sup>e</sup> enfant équivaut à 3\$ de moins que le tarif 1<sup>er</sup> enfant.

**Tarif : forfait 5 jours**

Un tarif spécial pour 5 jours d'activité est possible pour les résidents seulement.

**Tarif non-résident**

Un tarif de non-résident s'applique pour les jeunes hors Verchères\*\*.

Celui-ci correspond à 100% du coût réel de l'activité. Le tarif forfait 4 jours n'est pas applicable pour les non-résidents.

**\*\*Exception pour non-résidents :**

Si le parent est payeur de taxes à Verchères, le tarif «résident» s'applique